

ABORDS DE L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ - Fouilles archéologiques

Date de début des travaux : 6 mars 2023

Durée prévisionnelle des travaux : 5 mois

Nature des travaux :

Dans le cadre de la requalification du parvis de l'église Saint-André, le Grand Reims va procéder à la réalisation des fouilles archéologiques à compter du 6 mars 2023. Ce chantier concernera le parvis chanoine Warnier ainsi que la rue du cardinal Gousset.

Cette intervention précède les travaux d'aménagement programmés au cours de l'année 2023. Afin d'assurer au mieux ces travaux et de renouveler les sujets qui le nécessitent, des arbres devront être abattus. D'autres seront alors replantés à l'issue des travaux, conformément aux aménagements validés dans le cadre de la concertation habitants menée en 2021.

Phasage des travaux :

Les travaux se dérouleront en plusieurs phases :

- **Phase 1, à partir du 6 mars** : rue du cardinal Gousset
- **Phase 2, à partir du 13 mars** : place du chanoine Warnier, parvis de l'église
- **Phase 3, à partir du 5 juin** : square docteur Chevrier
- **Phase 4, à partir du 28 juin** : rue Raymond Guyot et place du docteur Chevrier

Les durées pourront être diminuées en fonction de l'avancement des travaux.

Les accès riverains seront conservés durant la durée des travaux.

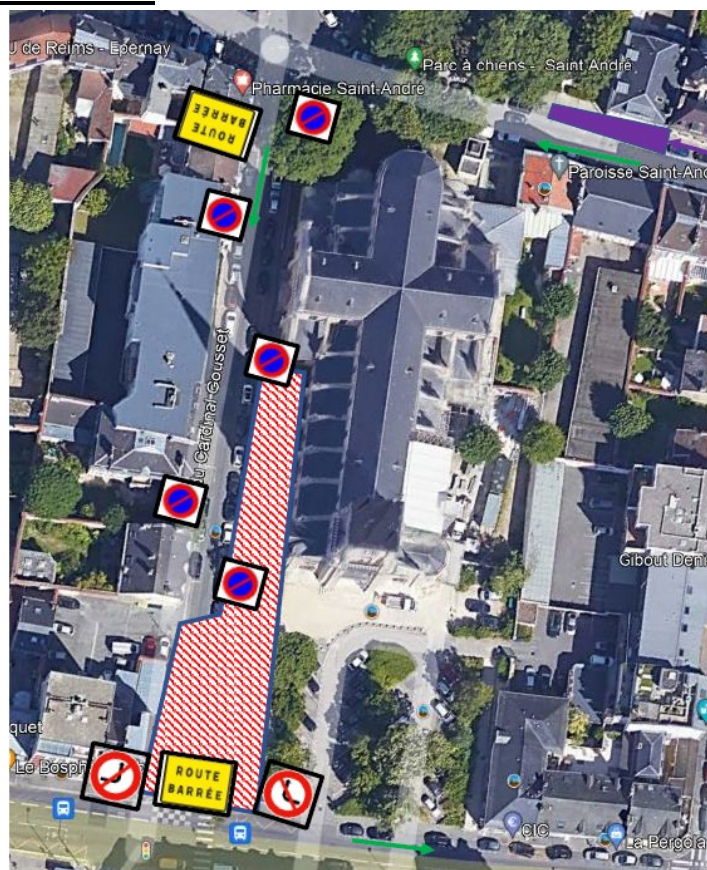
Restriction de circulation et de stationnement :

Pour des raisons de sécurité du personnel et des usagers, des restrictions de circulation et de stationnement seront mises en place en fonction de l'avancement des travaux.

Phase 1

(du 6 mars au 27 mars)

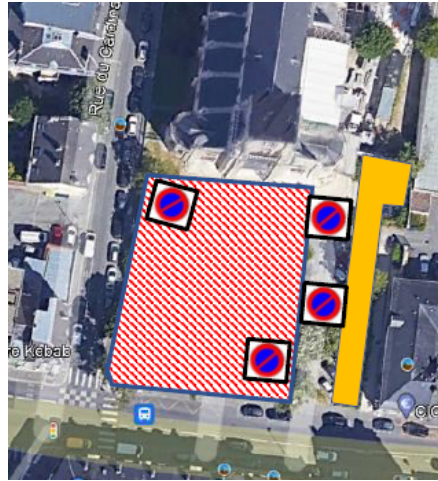
- Fermeture totale de la rue du cardinal Gousset depuis le n°5 jusqu'à l'avenue Jean Jaurès
- Accès riverains autorisé dans les deux sens par la rue Raymond Guyot
- Stationnement interdit dans toute la rue du cardinal Gousset



Phase 2

(du 13 mars au 5 juin)

- Interdiction de stationner sur la place, devant le parvis de l'église
- Conservation de l'accès piéton à l'église (en jaune)
- Accès riverains (notamment parking) conservés



Phase 3

(du 5 juin au 30 juin)

- Interdiction de stationner à l'intersection des rues Raymond Guyot et du cardinal Gousset
- Pas d'impact sur la circulation



Phase 4

(du 30 juin au 30 juillet)

- Interdiction de stationner rue Raymond Guyot et place du docteur Chevrier
- Circulation modifiée et maintenue rue Raymond Guyot



Collecte des déchets (uniquement en phase 1 et 2)

La collecte des déchets sera réalisée dans des zones d'apport volontaire sur les extrémités de la rue du cardinal Gousset, merci de bien vouloir y déposer vos ordures ménagères.

TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE CHANTIER PROCHE DE CHEZ VOUS

03 26 77 78 79 - www.reims.fr/demarches-en-ligne

